

N° 255

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

Enregistré à la Présidence du Sénat le 21 décembre 2016

PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

MODIFIÉE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN DEUXIÈME LECTURE,

*relative aux autorités administratives indépendantes et autorités
publiques indépendantes,*

TEXTE DE LA COMMISSION

*DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU
RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE (1)*

(1) Cette commission est composée de : M. Philippe Bas, président ; Mme Catherine Troendlé, MM. Jean-Pierre Sueur, François Pillet, Alain Richard, François-Noël Buffet, Alain Anziani, Yves Détraigne, Mme Éliane Assassi, M. Pierre-Yves Collombat, Mme Esther Benbassa, vice-présidents ; MM. André Reichardt, Michel Delebarre, Christophe-André Frassa, Thani Mohamed Soilihi, secrétaires ; MM. Christophe Béchu, Jacques Bigot, François Bonhomme, Luc Carounas, Gérard Collomb, Mme Cécile Cukierman, M. Mathieu Darnaud, Mme Jacky Deromedi, M. Félix Desplan, Mme Catherine Di Folco, MM. Christian Favier, Pierre Frogier, Mme Jacqueline Gourault, M. François Grosdidier, Mme Sophie Joissains, MM. Philippe Kaltenbach, Jean-Yves Leconte, Roger Madec, Alain Marc, Didier Marie, Patrick Masclat, Jean Louis Masson, Mme Marie Mercier, MM. Michel Mercier, Jacques Mézard, Hugues Portelli, Bernard Saugey, Simon Sutour, Mmes Catherine Tasca, Lana Tetuanui, MM. René Vandierendonck, Alain Vasselle, Jean-Pierre Vial, François Zocchetto.

Voir les numéros :

Sénat : Première lecture : **226, 313, 332, 334** et T.A. **85** (2015-2016)
Deuxième lecture : **567, 623, 633, 635** et T.A. **151** (2015-2016)
Troisième lecture : **206** et **254** (2016-2017)

Assemblée nationale (14^{ème} législ.) : Première lecture : **3477, 3689** et T.A. **725**
Deuxième lecture : **3804, 4261** et T.A. **856**

**PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE RELATIVE
AUX AUTORITÉS ADMINISTRATIVES
INDÉPENDANTES ET AUTORITÉS PUBLIQUES
INDÉPENDANTES**

.....

TITRE I^{ER}

**INCOMPATIBILITÉS AVEC LE MANDAT DE MEMBRE
DES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES
ET DES AUTORITÉS PUBLIQUES INDÉPENDANTES**

.....

Article 3

(Non modifié)

- ① I. – Le premier alinéa de l'article 8 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature est complété par une phrase ainsi rédigée :
- ② « Lorsque la loi prévoit la présence au sein du collège d'une autorité administrative indépendante ou d'une autorité publique indépendante de membres désignés parmi les magistrats en activité, il ne peut être désigné d'autre membre en activité du même corps, à l'exclusion du président de l'autorité concernée. »
- ③ II et III. – *(Non modifiés)*

TITRE II

**RENFORCEMENT DU CONTRÔLE PARLEMENTAIRE
DES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES
ET DES AUTORITÉS PUBLIQUES INDÉPENDANTES**

Article 4

(Non modifié)

① Le tableau annexé à la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution est ainsi modifié :

② 1° La troisième ligne est supprimée ;

③ 2° (*Supprimé*)

④ 3° La première colonne de la quatorzième ligne est complétée par les mots : « et routières » ;

⑤ 3° *bis* (*Supprimé*)

⑥ 4° Après la quinzième ligne, est insérée une ligne ainsi rédigée :

⑦ «

Autorité de régulation des jeux en ligne	Présidence
--	------------

 » ;

⑧ 4° *bis* La première colonne de la vingt-deuxième ligne est complétée par les mots : « et aux énergies alternatives » ;

⑨ 4° *ter* et 5° (*Supprimés*)

⑩ 6° La vingt-quatrième ligne est supprimée ;

⑪ 6° *bis* Après la vingt-quatrième ligne, est insérée une ligne ainsi rédigée :

⑫ «

Commission du secret de la défense nationale	Présidence
--	------------

 » ;

⑬ 7° Après la vingt-cinquième ligne, sont insérées deux lignes ainsi rédigées :

⑭ «

Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	Présidence
Commission nationale de l'informatique et des libertés	Présidence

 » ;

⑮ 8° Après la trente-troisième ligne, sont insérées deux lignes ainsi rédigées :

⑩ «

Haut Conseil du commissariat aux comptes	Présidence
Collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur	Présidence

» ;

⑪ 9° (*Supprimé*)

TITRE III

COORDINATION ET APPLICATION

.....